

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION ANIM ELBEUF

Année Scolaire 2025/2026

La Ville d'Elbeuf a confié à l'association Anim'Elbeuf l'organisation et la gestion des activités éducatives en direction de l'enfance et de la jeunesse, sur les temps extrascolaires et périscolaires (mercredis, vacances scolaires, temps méridien dans les écoles élémentaires et temps du soir après l'école dans les écoles maternelles et élémentaires).

L'accueil de loisirs est un espace éducatif et récréatif destiné aux enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans. Il vise à favoriser l'épanouissement personnel, le développement social et culturel de chaque enfant dans le respect des valeurs républicaines, notamment la laïcité.

Pour accéder aux activités proposées par ANIM'ELBEUF, l'inscription **administrative à l'association est obligatoire et valable pour l'année scolaire 2025/2026 (juin 2025/juin 2026)**

Les documents à fournir sont les suivants :

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Une photo d'identité de l'enfant
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le carnet de santé de l'enfant (partie vaccins)
- La dernière attestation de la CAF sur laquelle apparaît le quotient familial ou à défaut l'avis d'imposition N- 2 (revenus de 2023)
- L'adhésion à l'association de 4€

Le forfait annuel ANIM KIDS (selon Quotient familial) doit être réglé le jour de l'inscription.

Aussi, **tout changement** (santé, adresse, numéro de téléphone...) **doit être signalé**. En cas de non-signalement, la responsabilité de l'association ANIM'ELBEUF ne pourra être engagée.

Le seul fait d'inscrire un enfant à ANIM ELBEUF constitue pour les parents une acceptation de ce règlement.

Principes Généraux

* Respect et Tolérance : Chaque enfant doit respecter les autres, les animateurs, et le matériel mis à disposition. Toute forme de violence, physique ou verbale, est strictement interdite.

* Laïcité : Conformément aux principes de la République française, l'accueil de loisirs est un espace laïque. Aucune manifestation ostentatoire d'appartenance religieuse n'est autorisée. Les activités et les discussions doivent rester neutres sur le plan religieux. La charte de la laïcité s'applique au sein des Accueils de loisirs et des écoles.

* Sécurité : La sécurité des enfants est une priorité. Les règles de sécurité doivent être respectées en toutes circonstances.

Comportement et Discipline

*Respect des Règles : Chaque enfant est tenu de respecter le règlement intérieur. En cas de non-respect, des sanctions pourront être appliquées, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive.

*Utilisation du Matériel : Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin. Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.

Laïcité et Neutralité

* Neutralité Religieuse : Les animateurs et le personnel encadrant doivent faire preuve de neutralité religieuse. Aucun prosélytisme n'est toléré.

* Tenue Vestimentaire : Les tenues vestimentaires doivent être adaptées aux activités et respecter le principe de neutralité religieuse. Les signes ostentatoires d'appartenance religieuse sont interdits.

Le fonctionnement des Accueils de Loisirs

5 accueils de loisirs 3/17 ans peuvent accueillir les enfants :

- ✓ PREVERT-BLIN
- ✓ Georges BRASSENS (dont un accueil Ados 12/17 ans)
- ✓ PARC SAINT CYR
- ✓ Jean-Pierre PAPIN (dont un accueil Ados 12/17 ans)
- ✓ Pierre PERRET (pour les 2/4 ans)

Les centres sont ouverts les mercredis et durant les vacances scolaires de 9h à 17h avec une garderie possible de 7h15 à 18h15. Les centres Perret et Brassens ferment la première quinzaine d'août et le centre Prévert Blin la deuxième quinzaine d'août.

Pour participer aux activités du secteur enfance, les familles doivent faire un dossier d'inscription à l'association et régler une adhésion annuelle. Les parents doivent ensuite réserver les jours sur le portail famille pour chaque session de vacances, mais également pour les mercredis.

NB : Pour le secteur ados (14/17 ans), la famille du jeune doit compléter une fiche sanitaire via un Qr Code et s'acquitter d'une adhésion annuelle. A la différence du secteur enfance, c'est le jeune qui doit adhérer en son nom. Les activités sont ensuite payables directement à l'animateur le jour de la sortie. Le secteur ado est ouvert toute l'année (samedis après-midi et en soirée temps périscolaire en plus).

Le fonctionnement des « Anim 'Kids » :

Elles sont accessibles à tous sur inscription auprès de l'association Anim'Elbeuf et sont facturées par un système de forfait annuel à régler à l'année le jour de l'inscription.

Dès lors que l'enfant est inscrit, il peut participer aux « Anim 'Kids », sous la responsabilité de l'animateur. Elles commenceront le lundi 01 septembre 2025 et se termineront le vendredi 3 juillet 2026.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs de l'association Anim'Elbeuf dès la sortie de la classe selon les horaires suivants :

Pour les Ecoles Maternelles (Brassens – Daudet – Lefrançois – Malraux – Molière et Prévert) : 16h30 18h15.

Pour les Ecoles Élémentaires (Condorcet - Michelet et Mouchel) : 16h15 18h15.

Pour les Ecoles Élémentaires (Brassens – Daudet et Molière) : 16h30 18h15.

Les parents doivent fournir un goûter. Les enfants peuvent être repris à n'importe quel moment durant l'activité par la personne désignée comme « autorisée » sur la fiche d'inscription.

Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant à 18h15 maximum. En cas de non-respect de cet horaire, l'enfant peut être placé sous la protection de la Police Nationale.

Facturation

Pour les ALSH : La famille reçoit tous les deux mois une facture (sauf l'été – une facture en juillet et une facture en août). Le prix de la présence est en lien avec le Quotient Familial de la famille (QF). Précisons que le repas n'est pas en lien avec le QF. Les familles peuvent réserver la journée avec ou sans repas mais également que la demi-journée. Les activités proposées peuvent aussi être facturées.

Pour les ANIM KIDS : Ces activités sont payantes selon un forfait calculé selon le quotient familial avec une dégressivité qui s'applique aux fratries. Un forfait annuel est à régler pour l'année scolaire 2025/2026

ANIM KIDS 2025 /2026			
QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT ANNUEL par famille		
	1 enfant	2 à 3 enfants	4 enfants et +
0 <300	15 €	20 €	25 €
de 300 à 479	30 €	35 €	40 €
de 480 à 700	45 €	50 €	55 €
> 700	60 €	65 €	70 €

Sécurité

Normes d'encadrement actuelles selon les normes de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports :

- Pour les enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 14 enfants maximum,
- Pour les enfants de plus de 6 ans, 1 animateur pour 18 enfants maximum.

Responsabilités

- La responsabilité de l'association Anim'Elbeuf ne saurait être engagée à l'égard des vols, pertes, détérioration d'objets personnels,
- La responsabilité des parents pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.
- Le parent (ou la personne) dûment habilité devra récupérer l'enfant obligatoirement sur le lieu d'accueil. Aucun enfant ne partira seul (sauf autorisation signée par les parents et uniquement à partir du CP).
- Il est demandé aux parents de signer une décharge de responsabilité si leur enfant est confié à une tierce personne (en dehors des personnes autorisées). Dans le cas contraire, le personnel d'animation ne pourra pas confier l'enfant à cette personne.

L'association Anim'Elbeuf se réserve le droit de ne plus accepter un enfant aux activités du soir
En cas d'urgence, le médecin des pompiers ou le SAMU pourront être amenés à intervenir et si nécessaire l'enfant pourra être transporté au Centre Hospitalier le plus proche. Un parent sera alors aussitôt prévenu.

Assurance

En leur qualité d'adhérents à l'association ANIM ELBEUF, la MAIF couvre les enfants (N° de police 1935486 T) en complément de l'assurance parentale (responsabilité civile). Les locaux sont assurés par le Cabinet Helvetia Assurances (N° de contrat 92300435).

Fait à Elbeuf sur Seine, Le 14 mai 2025

La Présidente ANIM'ELBEUF,
Mme NOBILET Chahrazad

Contacts et informations pratiques

ANIM'ELBEUF : 02.32.96.40.50 association@animelbeuf.fr